

LOVA

NAIL SYSTEM

*Glitters FX*



# Fiche de données de sécurité

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Nom commercial : Glitters FX

Code CPNP : 4302445

Utilisations finales : Gel de finition /Ongles artificiels

Fabricant : SNL S.A.R.L

66 rue Alfred Sisley,

76620, Le Havre

Tel : +33 52 59 56 52

Courriel : [info@lovanailsystem.com](mailto:info@lovanailsystem.com)

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Informations en cas d'urgence : SNL S.A.R.L

E-Mail : [info@lovanailsystem.com](mailto:info@lovanailsystem.com)

Contact : LOVASCO

## SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 :



SGH07 Point d'exclamation

Irrit.2 de la peau

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H315 Provoque une irritation cutanée

Système de classification:

La classification est conforme à la dernière édition du règlement 1272/2008 et complétée par les données de l'entreprise et la littérature.

2.2 Éléments d'étiquetage :

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : Le produit est étiqueté conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Pictogrammes de danger :



SGH07

Mention d'avertissement: Attention.

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

# Fiche de données de sécurité

## Mentions de danger :

- H315 Provoque une irritation cutanée
- H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée
- H319 Provoque une grave irritation des yeux

## Conseil de prudence :

- P101 Si un avis médical est nécessaire, avoir à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
- P261 Évitez de respirer les vapeurs.
- P264 Se laver soigneusement les mains et le visage après manipulation.
- P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.
- P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

## 2.3 Autres dangers.

Résultats des évaluations PBT et vPvB -> PBT : Non applicable vPvB : Non applicable

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.1 Caractérisation chimique : Mélange.

Description : Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux. Pour le libellé des phrases de risque énumérées, se référer au chapitre 16.

Chemical Name	INCI Name	CAS Number	Concentration(%)
Styrene/ Acrylates Copolymer/ Polyurethane	Styrene/ Acrylates Copolymer/ Polyurethane	/	60
2-Hydroxyethyl methacrylate	2-Hydroxyethyl methacrylate	CAS No.:868-77-9	20
Phenyl bis (2,4,6-trimethylbenzoyl)	Phenyl bis (2,4,6-trimethylbenzoyl)	CAS No.162881-26-7	5
Hydroxycyclohexyl phenyl ketone	Hydroxycyclohexyl phenyl ketone	947-19-3	5
GLITTER			

## SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Si un avis médical est nécessaire, avoir à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit.

Après inhalation : Souple d'air frais. Consultez un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

Après contact avec la peau : Laver avec beaucoup de savon et d'eau.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.

Après contact visuel : Rincer délicatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer rinçage. Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.

Après ingestion : Rincer la bouche. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Provoque une irritation cutanée, Peut provoquer une réaction allergique cutanée, Provoque une grave irritation des yeux.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traitement selon les symptômes, aucun médicament spécifique connu.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Utiliser du CO<sub>2</sub> de la poudre, de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool pour éteindre.

Moyens d'extinction inappropriés : Eau à grand jet.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Peut produire des vapeurs irritantes/allergiques dans l'air soumis au feu.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement protecteur: Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé (conforme à la norme EN 133).

## SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Coupez la source de fuite et collectez les déversements en temps opportun si vous le faites en toute sécurité ; Assurer une ventilation adéquate ; Évitez de respirer les vapeurs ; Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage ; Se laver soigneusement les mains et le visage après manipulation ; Eviter le contact avec la peau et les yeux.

### 6.2 Précautions environnementales :

Empêcher toute fuite ou déversement supplémentaire si cela peut être fait en toute sécurité ; Empêcher les déversements de pénétrer dans les égouts, les égouts, le sous-sol ou les zones confinées ; si le déversement contamine des rivières, des lacs ou des égouts, en informer les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure de bois) ; Assurer une bonne ventilation; Éliminer le matériel contaminé comme déchet conformément à la section 13.

### 6.4 Référence à d'autres sections :

Voir la section 7 pour obtenir des informations sur la remise en toute sécurité ; Voir la section 8 pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle ; Voir la section 13 pour l'élimination en formation.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité :

Lire l'étiquette avant utilisation ; Assurer une ventilation adéquate sur le lieu de travail ; Évitez de respirer les vapeurs ; Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage ; Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions : Mesures normales de protection préventive contre les incendies.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris toute non-compatibilité

Exigences que doivent respecter les lieux et conteneurs de stockage : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

Informations sur le stockage dans un entrepôt commun : Magasin fermé à clé.

Informations complémentaires sur les conditions de stockage : Tenir hors de portée des enfants.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Voir section 1.2.

# Fiche de données de sécurité

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle · Ingrédients avec des valeurs limites à surveiller sur le lieu de travail :

Pays	Valeur limite - Huit heures	Valeur limite - Court terme
<b>12001-26-2 CI 77019 (MICA)</b>		
Autriche	10 mg/m <sup>3</sup> aérosol inhalable	-
Belgique	3 mg/m <sup>3</sup>	-
Danemark	0,3 mg de fibres par cm <sup>3</sup>	0,3 mg de fibres par cm <sup>3</sup>
Irlande	10 mg/m <sup>3</sup> Fraction inhalable ; 0,8 mg/m <sup>3</sup> Fraction respirable	-
Lettonie	4 mg/m <sup>3</sup> et phlogopite, muscovite	-
Royaume-Uni	10 mg/m <sup>3</sup> aérosol inhalable ; 0,8 mg/m <sup>3</sup> aérosol respirable	-
<b>13463-67-7 CI77891</b>		
Belgique	10 mg/m <sup>3</sup>	-
Danemark	6 mg/m <sup>3</sup> Poussière totale	10 mg/m <sup>3</sup> Poussière totale
France	11 mg/m <sup>3</sup> Aérosol inhalable	-
Allemagne (DFG)	0,3 mg/m <sup>3</sup> Fraction respirable	2,4 mg/m <sup>3</sup> Fraction respirable ; valeur moyenne sur 15 minutes
Irlande	10 mg/m <sup>3</sup> Fraction inhalable ; 4 mg/m <sup>3</sup> Fraction respirable	-
Lettonie	10 mg/m <sup>3</sup>	-
Pologne	10 mg/m <sup>3</sup>	30mg/m <sup>3</sup>
Roumanie	10 mg/m <sup>3</sup>	15 mg/m <sup>3</sup> Valeur moyenne de 15 minutes
Espagne	Aérosol inhalable de 10 mg/m <sup>3</sup>	-
Suède	Aérosol inhalable de 5 mg/m <sup>3</sup>	-
Royaume-Uni	Aérosol inhalable à 10 mg/m <sup>3</sup> ; aérosol respirable à 4 mg/m <sup>3</sup>	-
<b>1309-37-1 CI77491</b>		
Autriche	5 mg/m <sup>3</sup> Aérosol respirable	10 mg/m <sup>3</sup> Aérosol respirable
Belgique	2 ppm ; 5 mg/m <sup>3</sup>	-
Danemark	3,5mg/m <sup>3</sup>	7 mg/m <sup>3</sup>
Finlande	5 mg/m <sup>3</sup> Calculé en Fe; fumée	-
Hongrie	6 mg/m <sup>3</sup> Aérosol respirable	-
Irlande	5mg/m <sup>3</sup>	10 mg/m <sup>3</sup> Période de référence de 15 minutes
Pologne	5mg/m <sup>3</sup>	10 mg/m <sup>3</sup>
Roumanie	5mg/m <sup>3</sup>	10 mg/m <sup>3</sup> Valeur moyenne de 15 minutes
Espagne	5mg/m <sup>3</sup>	-
Suède	3,5mg/m <sup>3</sup>	-
Royaume-Uni	5mg/m <sup>3</sup>	10 mg/m <sup>3</sup>

DNEL :

Type de DNEL	Valeur des travailleurs DNEL	Valeur DNEL pour le consommateur
<b>868-77-9 Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle</b>		
Effets systémiques	Exposition à long terme par inhalation	4,9 mg/m <sup>3</sup>
	Exposition à long terme par voie cutanée	1,3 mg/kg pc/jour
		2,9 mg/m <sup>3</sup>
		830 µg/kg pc/jour

# Fiche de données de sécurité

	Exposition orale à long terme	-	830 µg/kg pc/jour
<b>947-19-3 l'hydroxycyclohexyl phényl cétone</b>			
Effets systémiques	Exposition à long terme par inhalation	21,16 mg/m <sup>3</sup>	5,22 mg/m <sup>3</sup>
	Exposition à long terme par voie cutanée	3 mg/kg pc/jour	1,5 mg/kg pc/jour
	Exposition à long terme par voie orale	-	1,5 mg/kg pc/jour
<b>162881-26-7 Oxyde de phényl bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine</b>			
Effets systémiques	Exposition à long terme par inhalation	7,84 mg/m <sup>3</sup>	1,93 mg/m <sup>3</sup>
	Exposition aiguë/à court terme par inhalation	7,84 mg/m <sup>3</sup>	3,92 mg/m <sup>3</sup>
	Exposition cutanée à long terme	3 mg/kg pc/jour	1,5 mg/kg pc/jour
	Exposition aiguë/à court terme par voie cutanée	3,33 mg/kg pc/jour	1,67 mg/kg pc/jour
	Exposition orale à long terme	-	1,5 mg/kg pc/da
	Exposition aiguë/à court terme par voie orale	-	1,67 mg/kg pc/jour
<b>13463-67-7 C177891</b>			
Effets locaux	Exposition à long terme par inhalation	10 mg/m <sup>3</sup>	-
Effets systémiques	Exposition à long terme par voie orale	-	700 mg/kg pc/jour
<b>1309-37-1 C177491</b>			
Effets locaux	Exposition à long terme par inhalation	10 mg/m <sup>3</sup>	-

## PNEC :

Type PNEC	Valeur
<b>868-77-9 Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle</b>	
Eau douce	482 µg/L
Rejets intermittents (eau douce)	1 mg/L
Eau de mer	482 µg/L
Rejets intermittents (eau de mer)	1 mg/L
Station de traitement des eaux usées (STP)	10 mg/L
Sédiments (eau douce)	3,79 mg/kg de sédiments ps
Sédiments (eau de mer)	3,79 mg/kg de sédiments ps
<b>947-19-3 Hydroxycyclohexyl phényl cétone</b>	
Eau douce	14,4 µg/L
Rejets intermittents (eau douce)	144 µg/L
Eau de mer	1,44 µg/L 1
Station de traitement des eaux usées (STP)	0 mg/L
Sédiments (eau douce)	186 µg/kg de sédiments ps
Sédiments (eau de mer)	18,6 µg/kg de sédiments ps
<b>162881-26-7 Oxyde de phényl bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine</b>	
Eau douce	800 - 1 000 ng/L
Rejets intermittents (eau douce)	800 - 1 000 ng/L
Eau de mer	800 - 1 000 ng/L
Station de traitement des eaux usées (STEP)	1 mg/L
Sédiments (eau douce)	712 µg/kg sédiments secs
Sédiments (eau de mer)	712 µg/kg sédiments secs
<b>13463-67-7 C177891</b>	
Eau douce	184 µg/L
Rejets intermittents (eau douce)	193 µg/L
Eau de mer	18,4 µg/L
Station de traitement des eaux usées (STP)	100 mg/L

# Fiche de données de sécurité

Informations supplémentaires : Les listes valables lors de la notation ont servi de base.

## 8.2 Contrôles de l'exposition ·

Sur la base de la composition indiquée dans la section 3, les mesures suivantes sont suggérées pour la sécurité au travail.

Contrôles techniques appropriés :

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité ; Se laver les mains et le visage avant les pauses et à la fin du travail ; Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Voir la section 7 pour plus d'informations sur la conception des installations techniques.

### **Équipement de protection individuelle :**

Protection respiratoire : Un masque anti-poussière est recommandé.

Protection des mains : Gants de protection : Gants en caoutchouc butyle Néoprène™, caoutchouc nitrile (épaisseur > 0,11 mm ; temps de passage jusqu'à 480 minutes).

Protection des yeux: Lunettes de protection : Lunettes de protection avec protections latérales.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Les mesures de contrôle doivent être prises conformément à la législation communautaire en matière de protection de l'environnement.

# Fiche de données de sécurité

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :

Forme	Gel
Couleur	Transparent avec des paillettes
Odeur	Fruité(Esters)
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur pH	Non déterminé
Modification de l'état	
Point/intervalle de fusion	Non déterminé
Point d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point de congélation	Non déterminé
Point d'éclair	>93°C (coupe fermée)
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
Température de décomposition	Non déterminé
Auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Danger d'explosion	Le produit ne présente pas de risque d'explosion.
Limites d'explosivité	
Inférieur	Non explosif
Supérieur	Non explosif
Propriétés comburantes	Non déterminé
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité	Non déterminé
Densité relative	Non déterminé
Densité de vapeur	Non déterminé
Taux d'évaporation	Non déterminé
Solubilité dans/miscibilité avec Eau	Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non déterminé
Viscosité	
Cinématique	Non déterminé
Dynamique	Non déterminé
9.2 Autres informations	Non déterminé

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

10.2 Stabilité chimique : Stable dans les conditions de stockage recommandées.

# Fiche de données de sécurité

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter : Température élevée.

10.5 Matières incompatibles : Peroxydes, agents réducteurs et agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux connu.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification : Aucun test sur les animaux n'a été effectué pour ce produit ou ses composants.

Corrosion/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation : Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT-exposition unique : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT-exposition répétée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## SECTION 12 : Informations écologiques

Toxicité aquatique : Nocif pour la vie aquatique, entraîne des effets à long terme.

868-77-9 Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	
Toxicité à court terme pour les poissons	CL50 (4 jours) 100 mg/L
Toxicité à court terme pour les invertébrés aquatiques	CE50 (48 h) 380 mg/L NOEC (48 h) 171 mg/L
Toxicité à long terme pour les invertébrés aquatiques	NOEC (21 jours) 24,1 mg/L CE50 (21 jours) 90,1 mg/L CL50 (21 jours) 100 mg/L
Toxicité pour les algues aquatiques et les cyanobactéries	CE50 (72 h) 345 - 836 mg/L NOEC (72 h) 160 - 400 mg/L
947-19-3 Hydroxycyclohexyl phényl cétone	
Toxicité à court terme pour les poissons	CL50 (4 jours) 24 mg/L
Toxicité à court terme pour les invertébrés aquatiques	CE50 (48 h) 53,9 mg/L
Toxicité pour les algues aquatiques et les cyanobactéries	CE50 (72 h) 4,68 - 14,4 mg/L NOEC (72 h) 700 µg/L
Toxicité pour les micro-organismes	CE50 (3 h) 100 mg/L
162881-26-7 Oxyde de phényl bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	
Toxicité à court terme pour les poissons	CL50 (4 jours) 90 µg/L
Toxicité à court terme pour les invertébrés aquatiques	CE50 (48 h) 1,175 mg/L NOEC (48 h) 3,1 µg/L
Toxicité à long terme pour les invertébrés aquatiques	NOEC (21 jours) 8,1 µg/L CE50 (72 h) 260 µg/L
Toxicité pour les algues aquatiques et les cyanobactéries	NOEC (72 h) 260 µg/L
Toxicité pour les micro-organismes	CE50 (3 h) 100 mg/L NOEC (3 h) 100 mg/L

## 162881-26-7 Oxyde de phényl bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine

Toxicité à court terme pour les poissons	CL50 (4 jours) 90 µg/L
Toxicité à court terme pour les invertébrés aquatiques	CE50 (48 h) 1,175 mg/L NOEC (48 h) 3,1 µg/L
Toxicité à long terme pour les invertébrés aquatiques	NOEC (21 jours) 8,1 µg/L CE50 (72 h) 260 µg/L
Toxicité pour les algues aquatiques et les cyanobactéries	NOEC (72 h) 260 µg/L
Toxicité pour les micro-organismes	CE50 (3 h) 100 mg/L NOEC (3 h) 100 mg/L

## 13463-67-7 C177891

Toxicité à court terme pour les poissons	CL50 (14 jours) 1 - 1,1 mg/L NOEC (14 jours) 870 - 1 100 µg/L
Toxicité à court terme pour les invertébrés aquatiques	CE50 (48 h) 19,3 - 33,6 mg/L CL50 (48 h) 500 mg/L
Toxicité à long terme pour les invertébrés aquatiques	NOEC (21 jours) 1,72 - 2,92 mg/L
Toxicité pour les algues aquatiques et les cyanobactéries	CE50 (72 h) 100 mg/L NOEC (32 jours) 1 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité : Facilement biodégradable.

868-77-9	Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Facilement biodégradable dans l'eau
947-19-3	Hydroxycyclohexyl phényl cétone	Facilement biodégradable dans l'eau
162881-26-7	Oxyde de phényl bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	Aucune biodégradation observée dans les conditions d'essai

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Faible bioaccumulation.

868-77-9	Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Log Pow = 0,42 à 25 °C et pH 5,9 - 6,1
947-19-3	Hydroxycyclohexyl phényl cétone	Log Pow = 2,81 à 25 °C et pH 5,8
162881-26-7	Oxyde de phényl bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	Log Pow = 4,65-5,8 à 20 - 22 °C et pH 7 - 8,3

12.4 Mobilité dans le sol : Faible mobilité dans le sol.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : Non applicable  
vPvB : Non applicable

## SECTION 13 : Considération relative à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : Ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères.

### 13.2 Emballage non nettoyé

Recommandation : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro UN ADR, RID, ADN, IMDG, IATA	Non réglementé comme marchandise de transport dangereuse, sans objet
14.2 Nom d'expédition officiel de l'UN ADR, RID, ADN, IMDG, IATA	Vide
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Étiquette de classe ADR, RID, ADN, IMDG, IATA	Vide Vide
14.4 Groupe d'emballage ADR, RID, ADN, IMDG, IATA	Néant
14.5 Pollution marine	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Code de danger (Kemler) · Numéro EMS	Néant Néant Néant
14.7 « Règlement type » de l'UN	Néant

## SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

MAK (Concentration maximale allemande sur le lieu de travail) : Aucun des ingrédients n'est répertorié. Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses nommées-ANNEXE I : Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Catégorie Seveso : Non applicable

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences inférieures : Non applicable

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences supérieures : Non applicable

Réglementations nationales.

Classe de pollution des eaux : Classe de pollution des eaux 1 (réglementation allemande) (auto-évaluation) : Faible danger pour les eaux.

Autres réglementations, limitations et réglementations d'interdiction.

Liste des substances candidates SVHC du règlement REACH Annexe XIV Autorisation : Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Règlement REACH Annexe XVII Restriction : Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Liste d'autorisation du règlement REACH Annexe XIV : Aucun des ingrédients n'est répertorié.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## SECTION 16 : Autres informations

Phrases pertinentes :

H315 Provoque une irritation cutanée

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H361F Susceptible de nuire à la fertilité

Le contenu et le format de cette FDS sont conformes aux règlements (CE) n° 1907/2006, 1272/2008 et au règlement (UE) n° 2015/830. EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ :

Les informations contenues dans cette FDS ont été obtenues auprès de sources que nous considérons comme fiables. Cependant, les informations sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation ou d'élimination du produit échappent à notre contrôle et peuvent échapper à notre connaissance. Pour cette raison et d'autres, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité pour les pertes, dommages ou dépenses découlant de ou liés de quelque manière que ce soit à la manipulation, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été préparée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant dans un autre produit, ces informations FDS peuvent ne pas être applicables.

Abréviations et acronymes:

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods par la route).

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

IATA : Association du transport aérien international.

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)

DNEL : Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC : Predicted No-Effect Concentration (REACH)

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique

SVHC : Substance extrêmement préoccupante

DL50 : Dose létale, 50 pour cent

CL50 : Concentration létale, 50 pour cent

CE50 : Concentration à effet maximal, 50 pour cent

NOEC : Concentration sans effet observé

Skin Irrit.2 : Corrosion/irritation cutanée, catégorie de danger 2

Skin Sens. 1 : Sensibilisation respiratoire ou cutanée, catégorie de danger 1

Eye Irrit. 2 : Lésions oculaires/irritation oculaire, catégorie de danger 2

Repr. 2 : Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 2

**Fin de la fiche de données de sécurité**

**Créé le : 02.2020**

**Approuvé le : 03.2020**

**Date de la dernière mise à jour : 08.2024**